

Module de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et de leur impact sur les éventuelles victimes

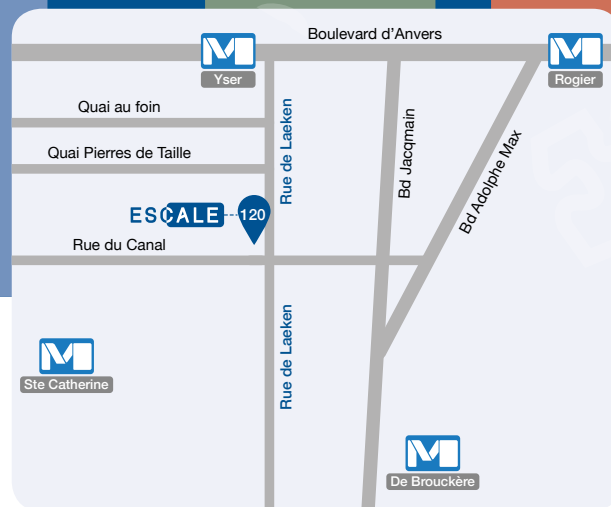
« SI JE M'ARRÊTAIS PAR MOI-MÊME ? »
DE 12 À 14 ANS



Le juge ou le Tribunal de la Jeunesse peut ordonner cette mesure judiciaire suite à la commission d'un fait qualifié infraction par un mineur d'âge.

Pour les jeunes de 12-14 ans, la prise en charge est individualisée et se déroule sur trois séances de deux heures, les mercredis après-midi. Nous prenons particulièrement en compte le jeune âge du mineur et demandons une participation active d'au moins un des parents lors de la troisième séance. Les objectifs visent à renforcer l'identité personnelle du jeune et à valoriser ses ressources. Les parents sont ainsi sollicités dans la consolidation des valeurs éducatives défendues au sein de la famille.

Les intervenants veillent à rendre les ateliers dynamiques afin d'encourager la compréhension, la motivation et la participation du mineur.



Design: www.acg-bxl.be

Module de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et de leur impact sur les éventuelles victimes



« SI JE M'ARRÊTAIS PAR MOI-MÊME ? »
DE 12 À 14 ANS



Agréé et subsidié par la



ESCALE S.A.R.E.
Rue de Laeken, 120
1000 Bruxelles

Tel 02/512 16 82
Fax 02/511 27 40
escalesare@gmail.com
www.escalesare.be

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 (répondeur 24h/24h)



DÉROULEMENT

RÉCEPTION DU
MANDAT JUDICIAIRE

Premier
contact

ENTRETIEN FAMILIAL

Au premier entretien, les intervenants recueillent le vécu du jeune et de ses parents face à la situation judiciaire ainsi que leurs attentes. Les objectifs et modalités concrètes du module leur sont également présentés.

Pendant
le module

SEANCE 1 (2H)

Le contenu de la première séance permet au jeune de s'interroger sur la notion de responsabilité dans le délit ainsi que sur les conséquences qui en découlent.

Progressivement, il est amené à prendre conscience du vécu des victimes.

SEANCE 2 (2H)

Lors de la deuxième séance, les thèmes suivants sont abordés : la connaissance de soi, les émotions, l'influence des pairs et l'affirmation positive de soi.

SEANCE 3 (2H) Avec le soutien des parents

Pour terminer le module, nous impliquons au moins l'un des parents. L'objectif est de mettre en évidence les compétences du jeune ainsi que les valeurs partagées au sein de la famille.

Évaluation

ÉVALUATION ET FIN DE LA PRISE EN CHARGE

Au dernier entretien avec la famille, nous échangeons autour de l'implication du jeune et de ses parents dans la mesure. La famille prend connaissance du rapport qui sera adressé au juge de la jeunesse. Ce rapport décrit le parcours du jeune depuis le début de notre prise en charge et son degré d'investissement dans le module.

ENVOI DU RAPPORT
FINAL AU MANDANT

OBJECTIFS

À L'AIDE DE DIFFÉRENTS OUTILS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS, LE JEUNE EST AMENÉ À :

- Réfléchir aux questions suivantes :
 - quelles règles pour vivre ensemble
 - quelles conséquences pour la victime, lui-même et son entourage
 - comment éviter les situations à risques
 - comment résister aux influences négatives
- Cibler ses valeurs et ses ressources
- Mettre en évidence ses compétences personnelles au sein de la dynamique familiale

LES PARENTS SONT AMENÉS À :

- Accompagner leur adolescent dans l'identification de ses besoins
- Participer à la démarche de remise en question et de réflexion sur le délit
- Renforcer les valeurs et ressources familiales